

À l'attention des président(e)s :

- de clubs Parapente et Delta
- de Ligues et CDVL

N/Réf. : CF2002 - Procédure subvention Voler mieux

Suivi technique : Jacky Bouvard

Suivi administratif : Emilie Sciandra

Objet : Procédure demandes subventions Opération « *Voler mieux* » 2020

Procédure « Intranet » à suivre pour les demandes de subvention - opération « Voler Mieux »

Concrètement, comment faire ?

1. Le club décide de s'engager dans le dispositif et programme une action en lien avec un ou des enseignants professionnels licenciés de la FFVL, permettant le paiement d'une prestation professionnelle. Vous pouvez vous regrouper entre clubs ! ;
2. **Le responsable de l'action** effectue sa demande d'aide financière via l'onglet « subventions » disponible sur la fiche intranet de la structure ;
Il joint obligatoirement à cette demande **la fiche action** dûment complétée (partie 1 « action envisagée ») ainsi qu'un devis (si disponible) ;
Un mail est **automatiquement** envoyé au groupe de suivi Voler Mieux pour traitement de la demande ;
3. La FFVL accuse réception du projet et informe la structure du montant de l'aide allouée¹ ;
4. **Une fois chaque action réalisée, le responsable de l'action complète sa demande de subvention via l'intranet FFVL** ; Il joint à nouveau la fiche action initiale **après avoir complété la seconde partie du fichier** (partie 2 « action réalisée ») ; Il joint **la facture acquittée des frais pédagogiques (uniquement)** pour chaque action réalisée.
5. Une fois validée, la subvention sera versée **par virement** au club demandeur → **attention à l'enregistrement correct du RIB du club sous votre fiche intranet !**

L'aide, qui ne concerne que les frais pédagogiques, est établie en fonction de l'envergure de l'action « *Voler mieux* » menée (**5 pilotes à minima**), et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 26 000€ Les items 4, 9 et 12 font l'objet d'une aide forfaitaire de 120 €

¹ Il s'agit d'un montant maximal potentiel, qui sera revu à la baisse si les actions ne sont pas menées tel que prévu, ou en cas d'annulation partielle (actions multiples). Un plafond de 600€ par structure ne pourra être dépassé dans l'année !

Rappel du programme VOLER MIEUX 2020

Les actions éligibles en 2019 le restent et sont complétées par des actions de formation relatives au secours et à la sécurité :

- 1-**Reprise en pente-école en début de saison**
- 2-**Journée « état des lieux »** sur les phases de décollage, d'approche, d'atterrissage-gestion des « marges »
- 3- **Validations des items et/ou modules par niveaux de brevet** (passeport de vol libre)
- 4-**Treuilier Mieux** (s'adresse aussi bien aux pilotes qu'aux **treuilleurs qualifiés**) – Aide forfaitaire 120€
- 5-**Recyclage biplace au sol et en vol**
- 6-Journée technique sur le thème de l'**analyse météo-aérogologie** : appropriation de la théorie et des outils/ analyse de terrain/lien avec la pratique
- 7-**Gestion des mouvements pendulaires** : travail axé sur la stabilisation de l'aile en tangage et roulis en vol, lors des évolutions proches du relief et en phase d'atterrissage - Notion de marges
- 8-**Techniques « socle » du brevet de pilote confirmé**. Action se déroulant en milieu aménagé, réservée à un public ayant validé le brevet de pilote :
 - Gérer les mouvements pendulaires
 - Maintenir un cap sur fermeture asymétrique
 - Enrayer un départ en rotation
- 9-**Actions sécu diverses** (Journée tyrolienne et/ou pliage de parachute de secours, formation débranchage, intervention services de secours...) – Aide forfaitaire 120€
- 10-**Vol au féminin** (toute action entrant dans ce catalogue dédiée exclusivement à un public féminin. Attention, stages cross et performance exclus !)
- 11-**Formation 1^{er} secours** (PSC1 ou équivalent)
- 12-**Conférence sécurité** – Aide forfaitaire 120€

Nb : un menu déroulant propose ces 12 items sur votre demande intranet et dans la fiche action à renseigner. **Aucune autre action ne pourra être prise en compte !**

Pour l'ensemble des actions décrites ci-dessus, un créneau minimum de 1h sera consacré :

- au parachute de secours (notamment reconnaissance des situations exigeant son utilisation) ;
- aux *facteurs non techniques (mental, analyse)* et à la *stratégie individuelle et collective de gestion des risques (présentation de [la SIGR](#) et son [tuto](#))*.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le groupe de travail de l'opération Voler Mieux sur le mail volermieux@ffvl.fr.